



Suite au demenagement ou j emmene les enfants

Par **mikl269**, le **19/07/2013** à **22:22**

[fluo]bonjour[/fluo]rnje suis en instance de divorce depuis plus de 2 ans et nous sommes passés au tribunal au mois de juillet 2012 et l'affaire est toujours pas finie et pourtant nous sommes d'accord sur tout. elle en a la garde je l'ai eue la moitié des vacances et le 1^{er} 3^{ème} et 5^{ème} week-end de chaque mois. rn en fin bref rn mon ex-femme a déménagé j'ai reçu une lettre recommandée de sa part le 13 juillet 2013 et je dois ramener mes enfants le 22 juillet 2013 ma question est : est-ce que je ramène les enfants à sa nouvelle ou ancienne adresse en sachant que sur le jugement de juillet 2012 c'est son ancienne adresse ? rn merci de vos réponses

Par **cocotte1003**, le **20/07/2013** à **06:19**

Bonjour, vous devez les ramener à la nouvelle adresse puisque votre ex a respecté ses obligations, cordialement

Par **moisse**, le **20/07/2013** à **10:09**

Pourquoi ne pas les abandonner purement et simplement à l'ancienne adresse où il n'y a plus personne. rn Et ainsi gagner 7 ans de prison et 100 000 euro d'amende ? rn Code pénal 227-1